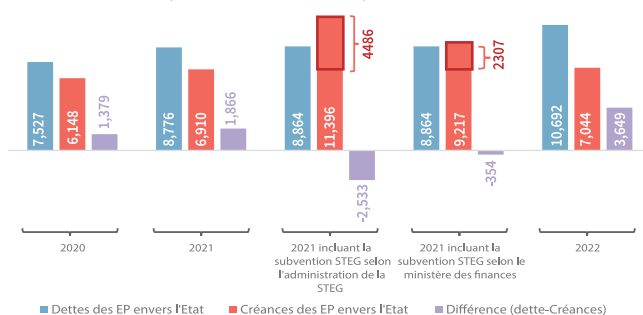


La STEG mise à mal par l'Etat et ses créances publiques

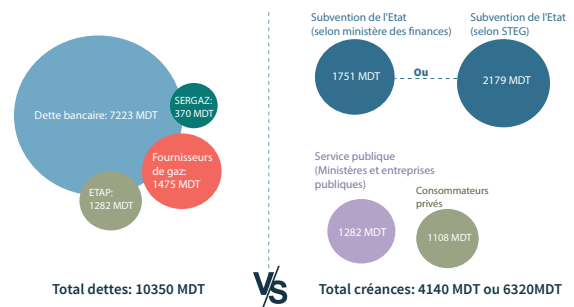
Key highlights :

- En 2021, la différence entre dettes et créance des entreprises publiques révèle que l'Etat est en défaut
- L'Etat doit à la STEG jusqu'à 3930 Millions de dinars de subventions non réglées entre 2016-2021.
- Les créances de la STEG lui permettraient de régler ses impayés avec ses fournisseurs et s'acquitter de ses dettes bancaires.

Graphique 1 : Evolution des dettes et créances des entreprises publiques* (avec et sans les subventions de la STEG) envers l'Etat Tunisien (Millions de dinars)



Graphique 2 : Focus sur une partie des dettes et créances de la STEG en 2022



Dans le rapport du ministère des finances sur la situation économique des entreprises publiques (EP)¹, des entreprises publiques, nous pouvons observer que les dettes des EP a continué de progresser de 22% entre 2021 et 2022 et près de 50% de ses dettes sont des revenus fiscaux non payés à l'Etat. D'un autre côté les créances des EP n'ont progressé que de 2%. Mais ces données ne couvrent qu'un échantillon de 43 EP² excluant les 5 banques publiques, l'Office des Terres Domaniales et la STEG.

En effet, la raison pour laquelle la STEG n'a pas été intégrée dans les chiffres du ministère est qu'il existe un désaccord sur le montant des créances de la STEG avec l'Etat et plus particulièrement concernant les subventions dues par l'Etat à la STEG entre 2016 et 2021. Ce montant va du simple au double. Ainsi, il serait estimé à 1751 Millions de dinars (MD) selon le rapport d'Expert du ministère des finances, et 3930 MD selon la STEG.

Cette donnée est capitale puisque comme montré dans le graphique 1, en incluant les données de la STEG en 2021, nous passons d'une différence, Dettes-Créances des EP envers l'Etat, positive vers une valeur négative. Ceci indique que ce ne sont plus les EP qui doivent de l'argent à l'Etat mais l'inverse.

Les créances non payées à la STEG ne s'arrêtent pas aux subventions non réglées par l'Etat, elles touchent également les clients (graphique 2). En effet, en 2022, les impayés du service public (ministères, entreprises publiques) envers la STEG ont atteints 1282 MD et celui des consommateurs privés plus de 1108 MD. Ceci représente une somme totale de créances non réglées (incluant les subventions impayées) de 4141 ou 6320 millions de dinars (selon la valeur retenue de créances des subventions dues par l'Etat à la STEG) ce qui représenterait 40 ou 61% des dettes de l'entreprises en 2022.

1. Rapport annuel (Ministère des Finances, 2024) pages :27,92, 147, 148, 168

2. EP : Entreprises Publiques

En effet, en 2022, toutes ses créances auraient pu permettre à la STEG de régler ses fournisseurs de gaz (dont l'ETAP et SERGAZ) et payer une partie de sa dette envers les banques ou bien couvrir à 66% des charges d'exploitation et des salariés de l'entreprise.

Cette situation l'entraîne dans une boucle d'endettement non-pas pour investir mais pour combler le déséquilibre induit par l'Etat à ses finances pour assurer ses missions, le dernier prêt en date étant la loi 12/2025 du 23 Juillet 2025³ portant sur le prêt garanti par l'Etat pour l'importation de gaz naturel nécessaire à la production d'électricité d'une valeur de 70 millions de dollars soit environ 200 MD⁴.

Ainsi contrairement aux discours propagés, l'Etat est le principal protagoniste de l'affaiblissement de la STEG et de sa mise en difficultés financières délibérés. Pire encore, aucune solution viable et sérieuse n'est proposée pour protéger ce qui jadis fut un fleuron national. Au contraire, elle a continué sa politique de « réforme » dictée par le FMI par l'instauration en 2015 de l'achat du gaz séparé en devise par la STEG⁵ et a signé le début de sa descente en enfer.

بتاريخ 12 مارس 2025 بين الجمهورية التونسية والمؤسسة الدولية الإسلامية لتمويل التجارة والمتعلقة باتفاقية المراجعة المبرمة بين الشركة التونسية للكهرباء والغاز والمؤسسة المذكورة للمساهمة في تمويل إستيراد الغاز الطبيعي.³
مشروع قانون عدد 2025/065 يتعلق بالموافقة على إتفاقية الضمان المبرمة

4. Gaz naturel : La STEG bénéficiera d'un prêt de 70 millions de dollars, après un vote du Parlement, (Business News, 23/07/2025)

5. Ameni Ben Sik Ali., La réforme des entreprises publiques sous FMI : La STEG comme cas d'étude (Observatoire Tunisien de l'Economie, 12/04/2023)